



Dans... le sillage du COMPAS

Le sillage n°1/11

Depuis plus de 15 ans, le COMPAS vous accompagne dans la connaissance et l'analyse des réalités sociales. Ce document est notre retour des observations croisées réalisées à partir de nos travaux, notre contribution à une réflexion plus large...

Sommaire

☐ Actualités du COMPAS – 1

☐ Chemin faisant... – 2

Mobilités géographiques, entre effectivité et virtualité

☐ Point de vue... – 4

Faire-valoir ou ne pas faire-valoir ses droits sociaux ? ou plus largement, la question du non-recours à l'offre sociale

☐ Balise biblio... – 6

Références utilisées dans les articles

☐ A noter dans la b@se doc... du COMPAS – 7

« Territorialité » - « Action sociale - Les pratiques »

Actualités du COMPAS...

Observation
Évaluation
Étude
Formation
Informatique

Quelques interventions en cours ou parmi les plus récentes :

- ➔ Mise en œuvre de Projets Sociaux de Territoires à l'échelle des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale du Conseil général du Bas-Rhin.
- ➔ Accompagnement à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation du Projet de Développement Social Local (PDSL) de la ville de Belfort.
- ➔ Étude sur les inégalités sociales à Strasbourg pour le compte de la Direction des Solidarités et de la Santé de la Ville (projet OSCAR).
- ➔ Études sur les publics jeunes à Limoges : "les 18-25 ans en difficultés d'insertion sociale et professionnelle", "les pratiques culturelles et sportives des 14-17 ans"...
- ➔ Étude sur la scolarisation des jeunes d'un quartier de Bordeaux, à partir de la base "Élèves" de l'Inspection Académique.
- ➔ Étude sur l'activité des assistant(e)s de service social des CMS du CG 76, à partir des grilles de relevé d'activité.
- ➔ Étude sur l'évolution des effectifs scolaires des collèges du nord-ouest de la Loire-Atlantique et sur ses effets et enjeux sur le bâti, la carte scolaire et le transport scolaire.
- ➔ Diagnostic social-logement dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le centre-ville du Puy-en-Velay.
- ➔ Mise en œuvre d'observatoires spécifiques : observatoire des services communaux (Chenôve), observatoire du vieillissement (Annecy), etc.
- ➔ Étude en région PACA sur les disparités socio-spatiales.

Participation à des colloques, conférences... :

- Le 1/12/2010 – Intervention aux Assises de la Cohésion Sociale sur le Grand Dijon.
- Le 9/12/2010 – Intervention devant les représentants locaux du Secours Catholique de Loire Atlantique sur le thème "Enjeux et méthodes de l'analyse des besoins sociaux".
- Le 14/12/2010 – Intervention lors d'une conférence à la Maison des Sciences de l'Homme de Nantes dans le cadre du projet UCAP (Usage du Chiffre dans l'Action Publique locale).
- Le 23/03/2011 – Intervention à l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise) sur le thème "État des lieux des inégalités".
- Le 7/04/2011 – Intervention au séminaire des directeurs régionaux de l'INSEE à partir de "Déchiffrer la société française" de Louis Maurin.
- Le 15/04/2011 – Intervention à Nantes aux Assises métropolitaines de la politique de la ville des agglomérations des régions Bretagne et Pays de la Loire.



Mobilités géographiques, entre effectivité et virtualité

Chemin faisant...

(...dans le sillage des études réalisées par le COMPAS)

L'augmentation de la vitesse de déplacement va entraîner un véritable relâchement du lien temps-distance et contribuer ainsi à l'émergence d'une « hyper-mobilité »

Cet article s'inscrit dans la continuité de celui publié dans le précédent numéro du Sillage du Compas (n°1/10) et intitulé "Mobilités, de quoi parle-t-on ?".

L'impact sur les mobilités géographiques de l'évolution des manières et des moyens techniques de se déplacer

L'évolution des manières et des moyens techniques de se déplacer a bien évidemment profondément modifié les caractéristiques des différentes formes de mobilités géographiques (cf. l'article "Mobilités, de quoi parle-t-on ?" dans le précédent numéro du Sillage)...

Avant l'apparition de la voiture et surtout avant son usage massif, les mobilités géographiques étaient complètement dépendantes des capacités physiques des personnes à se déplacer. La voiture a donc non seulement levé cette contrainte physique, mais a aussi bouleversé les limites des distances qu'il était possible de parcourir jusque là.

En 1960, seul un quart des ménages ouvriers était équipé d'une voiture (contre environ un tiers de l'ensemble des ménages).

Le train était rare, l'avion extraordinaire ; le téléphone et la télévision arrivaient à peine dans les foyers.

Les individus sortaient rarement de leur agglomération ou de leur commune rurale. La France était encore relativement enclavée.

Aujourd'hui, la voiture est un équipement partagé par 85% des ménages.

Le train est banalisé. L'avion n'est plus réservé aux élites.

Dans la région des Pays de la Loire par exemple, la voiture assure 71% des déplacements compris entre le lundi et le vendredi (75% dans l'espace rural ou faiblement urbanisé).

Par ailleurs, les divers équipements sont de moins en moins ceux du ménage mais de plus en plus ceux de l'individu (le téléphone, et dans une moindre mesure la télévision, voire la voiture).

Aujourd'hui, dans l'espace rural ou faiblement urbanisé, 68% des personnes appartiennent à un ménage où chaque adulte possède sa voiture, contre 54% en 1994.

Dans les grandes agglomérations, le mouvement est de moindre ampleur : 48% aujourd'hui (2008) et 43% en 1994¹.

Toutefois, une part de la population parmi les plus modestes, celle en situation de précarité économique et sociale, est concernée par une très faible mobilité (versus un ancrage territorial très fort, une forme d'« assignation à résidence »).

Seuls 10% des ménages bénéficiaires des minima sociaux disposent d'une voiture.

La voiture a donc permis d'aller plus loin dans le même laps de temps, mais aussi d'aller au même endroit plus souvent et/ou plus rapidement (et donc de gagner du temps), même si aujourd'hui cela n'est plus toujours vrai en milieu urbain du fait des encombrements et des embouteillages...

En fait, c'est surtout avec la relative démocratisation du train et de l'avion que l'augmentation de la vitesse de déplacement va entraîner un véritable relâchement du lien temps-distance et contribuer ainsi à l'émergence d'une "hyper-mobilité" (Eric Le Breton) : se déplacer fréquemment en allant toujours plus loin dans le même laps de temps...

A partir de là, les mobilités géographiques vont devenir de moins en moins dépendantes des capacités physiques des individus, et de plus en plus de capacités autres : économiques, relationnelles, psychologiques, cognitives... et donc d'une forme de socialisation...

Les TIC interrogent les mobilités spatiales traditionnelles : vers la mobilité virtuelle, la "cyber-mobilité"...

L'arrivée des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et particulièrement leur développement rapide sur la dernière décennie avec l'émergence de l'internet



Les évolutions techniques et technologiques ont contribué non seulement à démultiplier les « manières d'être mobile » aujourd'hui, mais ont aussi considérablement accru la part d'incertitude inhérente à toute mobilité

haut débit, tend une nouvelle fois à transformer nos rapports au temps et à l'espace... et donc nos mobilités géographiques...

Avec les usages d'une "technologie de l'instantané" (la vitesse des ondes), allons-nous mettre fin aux contraintes du temps et de l'espace ? Allons-nous vers "la fin de la géographie" ? comme pourrait dire le philosophe et urbaniste Paul Virilio.

Les TIC interrogent en tout cas les mobilités spatiales traditionnelles en rendant possible une "mobilité virtuelle" ou une "cyber-mobilité"...

En fait, au moins deux configurations semblent aujourd'hui se dessiner (mais les choses évoluent très vite) :

- Premièrement, un usage conjoint et simultané de technologies, celles des mobilités traditionnelles (voiture, train, avion) avec celles de la "cyber-mobilité".

Il s'agit de pouvoir *partir loin, rapidement, tout en étant toujours relié au "chez soi"* (webcam, téléphone mobile...) ; de *bouger en restant (virtuellement) avec les siens* (cf. l'essai de Miguel Benasayag sur le téléphone portable : "plus jamais seul"²).

C'est le profil des "ubiquistes" dont parle Eric Le Breton dans ces travaux (être ici et là au même moment).

Ils sont les plus nombreux, comparativement aux individus concernés par la seconde configuration.

La multiplication des échanges immatériels tend même à accroître leurs déplacements physiques plutôt qu'à les réduire, car le contact direct avec les autres reste perçu comme essentiel et indispensable (Vincent Kaufmann³)...

- Deuxième configuration, un usage alternatif de technologies...

Il s'agit de *rester "chez soi" tout en allant loin en même temps* (vidéo-conférence...) ; *d'être (virtuellement) mobile sans bouger*.

Les tenants de cette configuration sont encore peu nombreux. Mais, du fait notamment de la prise de conscience des coûts à la fois économiques et écologiques des transports, certains individus affichent leur intention de vouloir réduire leurs déplacements et leur substituer, lorsque cela est possible, une "mobilité virtuelle"... Certains voient en effet dans la "cyber-mobilité", l'avenir des mobilités de longue distance en générale..., privilégiant les mobilités géographiques effectives principalement lorsque celles-ci sont de proximité...

Nous pourrions les appeler des "néo-

mobiles"...

Dans les deux cas, même si les systèmes de "télécontacts" se développent fortement, la mobilité effective apparaît encore comme une condition de la participation à la vie sociale et à l'échange avec les autres.

Quoi qu'il en soit, toutes ces évolutions techniques et technologiques ont contribué non seulement à démultiplier les "manières d'être mobile" aujourd'hui, mais ont aussi considérablement accru la part d'incertitude inhérente à toute mobilité par le simple fait que les espaces où il est possible de se déplacer sont devenus de plus en plus étendus, de moins en moins concrets et de moins en moins appréhensibles/tangibles, avec des contours de plus en plus flous...

S'intéresser aux mobilités spatiales invite donc souvent aussi à se pencher sur les rapports que nous entretenons avec tous ces "objets de la mobilité".

Parmi ces objets, bien sûr, les plus "gros" : le train, l'avion, la voiture, le vélo... (la voiture, symbole de liberté, d'indépendance ? L'accès au permis de conduire ou l'achat de sa première voiture, équivalent d'un rite de passage vers la vie adulte ?, etc.).

Mais aussi tous ces petits objets très portables, mobiles en soi... qui nous rendent virtuellement mobiles ou davantage mobiles encore : téléphone mobile, ordinateur portable, baladeur MP3, lecteur de DVD portable, GPS..., et bien sûr la technologie qui va souvent avec, celle du web (des démarches administratives à distance aux réseaux sociaux virtuels, en passant par toutes ces visites virtuelles de lieux plus ou moins lointains ou toutes ces messageries électroniques...).

Ainsi, les rapports entre l'espace et le temps s'en trouvent changés (particulièrement depuis une dizaine d'années)... En changeant, ne changent-ils pas également notre propre rapport à l'espace et au temps ? et par extension, à l'injonction à la mobilité qui nous est souvent adressée par certains, qu'ils soient employeurs, responsables politiques ou autres ? ■

Marc Le Gallo



Faire-valoir ou ne pas faire-valoir ses droits sociaux ? ou plus largement, la question du non-recours à l'offre sociale

Point de vue...

(...sur une problématique ou une question de méthode)

Au-delà d'un défaut de communication sur l'offre sociale, d'autres facteurs exogènes à l'individu peuvent expliquer le non-recours à une aide à laquelle il peut pourtant prétendre

Avoir recours aux services sociaux..., c'est faire appel à une aide, à un secours, à une prestation... qu'offre une structure institutionnelle.

Recourir à ses droits sociaux..., c'est user de ses droits sous réserve de conformité aux critères d'éligibilité de ceux-ci.

Dans tous les cas, il s'agit d'endosser un statut d'usager particulier qui est ici prescrit par l'extérieur et non choisi par la personne elle-même...

Jamais personne n'est a priori volontaire pour faire usage de ce genre de services. Le recours à ces derniers se fait toujours sous la contrainte de l'obligation et/ou de la nécessité qu'impose une situation ou des conditions d'existence devenues trop difficiles.

On ne frappe pas à la porte d'un CCAS pour demander une aide au paiement de ses factures comme on va chez le coiffeur se faire rafraîchir la nuque...

Dans ce dernier cas, jamais vous ne serez enregistré dans les fichiers du prestataire comme "bénéficiaire" ; mais vous le serez bien sûr comme "client".

Drôle d'usager d'un service où le bénéfice revient davantage au "client" qu'au prestataire.

Le comble, c'est que l'usager peut parfois même être perçu comme un "coût" !

Or, ne nous y trompons pas, être dans la nécessité au point qu'aucune alternative au recours à l'aide sociale ne soit possible, représente d'abord et surtout un coût pour le demandeur : un coût parfois matériel et financier voire physique (accessibilité, mobilité, motilité), mais surtout un coût psychologique et symbolique. C'est entre autre ce que cherche à montrer Pierre Mazet¹, dans un article publié dans lavedesidees.fr en juin 2010, pour expliquer une bonne part des raisons du non-recours aux droits sociaux ou de la non-demande d'aide chez des populations précaires pourtant éligibles ou prioritaires.

Philippe Warin², responsable scientifique de l'ODENORE³, nous rappelle qu'à l'origine la notion de non-recours, alors quasi exclusivement rattachée aux prestations sociales

financières, est liée à "toute personne éligible à une prestation sociale [financière] qui - en tout état de cause - ne la perçoit pas" ; une conception qui, avant tout, cherchait à répondre aux intérêts d'une évaluation d'abord gestionnaire et financière.

Les ambiguïtés à devoir justifier les contours toujours arbitraires d'une population éligible (pourquoi tel critère plutôt que tel autre ? pourquoi tel seuil de ressources ? etc.), les difficultés même à quantifier précisément le volume d'un public potentiel, ... mais aussi les remontées des acteurs sociaux de terrain sur l'existence d'un polymorphisme du non-recours, ont incité à élargir l'étude du phénomène au-delà des seules prestations sociales financières et surtout à...

- modérer le poids de l'explication dominante qui lui était "naturellement" associée, à savoir que si il existe un non-recours c'est parce que la population potentiellement éligible ignore l'existence de l'offre sociale dont elle pourrait bénéficier (manque de communication et/ou difficultés d'accès à l'information) ;

- et à redéfinir et élargir la notion même de non-recours... en la renvoyant à "toute personne qui - en tout état de cause - ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre".

Car, en effet, au-delà d'un défaut de communication sur l'offre sociale, d'autres facteurs exogènes à l'individu peuvent expliquer le fait de ne pas faire-valoir ses droits sociaux ou de ne pas demander une aide à laquelle il est possible de prétendre en principe... :

- La complexité d'accès à l'offre sociale, par delà le fait de satisfaire ou non à des critères d'éligibilité. Il s'agit notamment des difficultés à circuler dans les méandres des circuits institutionnels, mais aussi à satisfaire aux multiples demandes de pièces administratives et autres justificatifs ou encore à souscrire au développement des procédures de contrôles (consistant souvent à devoir faire la preuve de ses démarches et de sa motivation pour s'en sortir)... Des



personnes peuvent alors juger l'accès aux aides très compliqué pour un résultat modeste et aléatoire, d'autres peuvent se décourager devant cette difficulté d'accès puis de maintien dans l'aide...

- *Les changements répétés des règles d'attribution et/ou la multiplication des conditionnalités de l'offre*, qui font que des populations éligibles un temps ne le sont plus subitement. Comme le note Philippe Warin, ces aspects ne sont pas sans conséquences sur les représentations et comportements des demandeurs potentiels : une perte d'éligibilité pouvant conduire certains à ne plus rien demander.

- *La non efficacité d'une offre sociale*, lorsque, malgré sa pertinence de principe, elle s'avère inefficace du fait de ses modalités même d'administration et de gestion. C'est le cas par exemple des différences de temporalités entre d'un côté le besoin –urgent– de la personne et, de l'autre, la lente réactivité de la réponse sociale induite par le respect de la procédure d'attribution de l'aide ; si bien que celle-ci arrive souvent trop tard et que la personne-dans-le-besoin peut être amenée à s'en passer au profit d'une solution plus rapide.

- *La non pertinence d'une offre sociale*, parfois conçue loin des réalités sociales de terrain. Il s'agit notamment d'une offre dans laquelle la personne dans le besoin ne se reconnaît pas, ne perçoit pas la solution à son problème, voire la considère contre-productive ou même risquée au regard de la singularité de sa situation personnelle,... comme si elle allait lui causer plus d'embêtement que de satisfaction, lui coûter (au sens large du terme) plus que lui rapporter...

Pierre Mazet relève ainsi une "situation paradoxale dans laquelle des populations fragilisées voient leur situation aggravée par une inadaptation, à différents niveaux et par différents processus, entre l'offre publique et le public qu'elle cible".

- *Un dysfonctionnement du dispositif d'écoute de la demande sociale et des besoins de la population*, qui soit rend difficile l'accès au bon interlocuteur, soit inhibe les personnes au point d'accroître leurs difficultés à exprimer sans crainte (de jugement, de stigmatisation...) ni contrainte des besoins, c'est-à-dire à s'exprimer sereinement, sincèrement et en toute simplicité, ...

- *L'instabilité des statuts d'emploi et donc des situations d'éligibilité*, liée aux

phénomènes de précarisation socio-économique (alternances emploi/chômage...). Ces derniers engendrent en effet une oscillation et parfois aussi une incertitude entre le statut de personne éligible et celui de personne qui ne l'est pas ou plus.

Par ailleurs, Philippe Warin rappelle aussi, à juste titre, qu'il n'y a, sauf à de rares exceptions (ex. : décisions judiciaires...), jamais d'usagers totalement contraints, que l'usager a toujours la "liberté de refuser" une offre ; d'autant que celui-ci peut disposer éventuellement d'alternatives. "Il est même probable que le recours aux alternatives soit plus important lorsque l'offre publique est contingentée et soumise à des conditions d'accès restrictives ou contraignantes", souligne Philippe Warin.

Mais nous nous devons aussi de regarder du côté de facteurs plus endogènes à l'individu..., bien que cette distinction entre facteurs exogènes et endogènes ne doive pas être vue comme une séparation ferme mais comme une possibilité de mieux les relier ensuite... ; les deux se nourrissant souvent mutuellement.

Notamment, les conditions d'accès à l'offre sociale rendent la démarche de demande d'aide rarement neutre ou indolore pour l'estime de soi des personnes contraintes de recourir ; bien au contraire. Car ces conditions d'accès en effet, peuvent être, objectivement ou subjectivement, plus ou moins stigmatisantes, infantilissantes, humiliantes, dégradantes... voire culpabilisantes pour les personnes, par exemple en les renvoyant à une responsabilité individuelle de leur situation, en les renvoyant à des incapacités intrinsèques, à leurs handicaps ou encore à des statuts disqualifiants⁴ (comme par exemple celui de "RMISTE")...

Philippe Warin note à ce propos un glissement du positionnement de l'État vers une "nouvelle condition pour être aidé", une "nouvelle logique de solidarité" : alors que "l'État assurait jusque-là l'autonomie des individus par une "égalité de protection", maintenant... [c'est] à eux de montrer qu'ils sont autonomes et responsables". Dans ce contexte, le "non-recours volontaire" peut être aussi appréhendé à travers le souci de résister à une obligation généralisée de satisfaire aux

Les conditions d'accès à l'offre sociale rendent la démarche de demande d'aide rarement neutre ou indolore pour l'estime de soi des personnes contraintes de recourir



règles de l'initiative et de la responsabilité et *in fine* de ne pas succomber à "la fatigue d'être soi"⁵...

Le "non-recours volontaire" peut donc tenir au coût à la fois psychologique et symbolique que la démarche de demande d'aide peut représenter.

Tel est le cas lorsque le sentiment de honte est si grand qu'il met la personne dans l'obligation de trancher entre le besoin d'aide et celui de sauvegarder sa dignité.

Assez généralement, deux grands facteurs expliquent l'émergence de ce sentiment de honte⁶ :

- l'effet d'une position asymétrique ; la honte survient particulièrement lorsque l'individu a le sentiment de ne rien pouvoir proposer en échange de sa demande.

- l'effet d'une obligation jamais imaginée ; la position d'être dans l'obligation d'avoir recours aux services sociaux n'ayant jamais été pensée comme pouvant se produire un jour.

Tel est le cas encore, entre autre exemple, lorsque, dans une petite commune où tout le monde se connaît, la demande d'aide (de RSA par exemple) transite par les mains de l'agent administratif du CCAS, puis par celles de l'élu local... qui peuvent être des voisins. En faisant une demande de RSA auprès du service social départemental, la personne peut espérer une plus grande discrétion quant à la médiatisation de ses difficultés financières ; d'où l'importance parfois du choix du guichet. Un trop grand sentiment d'indiscrétion risque en effet de dissuader les demandeurs potentiels ;

en particulier si le bénéfice financier lié à l'aide est faible (Philippe Van Parijs).

Mais l'une des ambiguïtés majeures dans l'acte "conscient" de faire-valoir ou de ne pas faire-valoir son éligibilité à une offre sociale, réside dans le fait qu'il met la personne-dans-le-besoin face à un dilemme ; car si accepter le cadre d'obtention d'une offre sociale (ses conditions et obligations) revient toujours, plus ou moins, à accepter les modalités d'une forme de contrôle social et d'étiquetage, c'est aussi en même temps, bénéficiaire de la possibilité d'entrer dans un "processus de reconnaissance sociale" (Pierre Mazet) de ses difficultés et de ses besoins.

Ce qui débouche sur une autre injonction paradoxale de la part du niveau institutionnel envers les populations en difficultés : faire la preuve d'une capacité à effectuer des choix autonomes, tout en se soumettant à la contrainte et au contrôle des représentants de l'offre publique.

Suivant cette logique, accepter une offre sociale revient alors, pour l'individu, à sacrifier une part de son autonomie, celle-là même qui pourrait lui faire défaut pour réussir à sortir de ses difficultés...

Inversement, il est alors possible de voir dans le "non-recours conscient" de l'individu la volonté de préserver voire de défendre l'autonomie qui lui reste, son "autonomie restante"...

Le paradoxe se retourne donc ici comme un gant, puisque refuser une aide revient à affirmer son autonomie.■

Marc Le Gallo

Références utilisées :

Chemin faisant...

¹ « Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs », in *Insee Première*, n°1252, juillet 2009.

² Miguel Benasayag et Angélique Del Rey, *Plus jamais seul - le phénomène du portable*, Bayard, 2006.

³ Vincent Kaufmann, *Les paradoxes de la mobilité - Bouger, s'enraciner*, Presses Polytechniques Romandes, 2008.

Point de vue...

¹ Pierre Mazet, *La non demande de droits : prêtons l'oreille à l'inaudible*, laviedesidees.fr, juin 2010.

² Philippe Warin, *Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ?*, laviedesidees.fr, juin 2010.

³ Observatoire des non-recours aux droits et services (<http://odenore.msh-alpes.fr/>).

⁴ Cf. « la pauvreté disqualifiante » chez Serge Paugam.

⁵ A. Ehrenberg, *La fatigue d'être soi, dépression et société*, éditions O. Jacob, Paris, 1998.

⁶ Vincent de Gaulejac, *Les sources de la honte*, Desclée De Brouwer, Paris, 1996.

Le « non-recours volontaire » peut donc tenir au coût à la fois psychologique et symbolique que la démarche de demande d'aide peut représenter

Balise biblio...



Sur http://www.compas-tis.com/base_documentaire.php

A noter dans la b@se doc...

(...à partir de la base documentaire internet du COMPAS)

Dans la catégorie « Territorialité » :
"Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs" in *Insee Première*, n°11252 (2009), INSEE.

D'un point de vue global et sur longue période, la mobilité quotidienne évolue peu en France. Entre 1994 et 2008, la part de personnes immobiles un jour donné est passée de 16 à 15% de l'ensemble de la population, selon l'Insee. Pour les personnes mobiles, le nombre de déplacements est passé de 3,8 à 3,7 et le temps de transport de 55 à 56 minutes. Les véhicules à moteur représentent les trois-quarts des déplacements en milieu rural et 55% dans les grandes agglomérations. En moyenne, le temps de transport pour se rendre au travail est de 25 minutes dans les grandes agglomérations, contre 18 minutes en milieu rural.

Dans la catégorie « Action sociale - Les pratiques » :

"Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles" in *Dossier d'études*, n° 136, 2011, CNAF.

L'auteur contribue à l'analyse des pratiques professionnelles d'appui à la parentalité à travers l'activité des professionnelles de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), centre névralgique des politiques d'accompagnement et de soutien des parents, mais chargée aussi de prévenir les enfants en danger ou en risque de l'être. Pour interroger les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles, ce travail prend appui sur les approches sociologiques du care et se situe au carrefour des sociologies du travail, des rapports sociaux de sexe et de la déviance.

Votre contribution :

Si vous souhaitez réagir au *Sillage du COMPAS*, voir aborder un sujet particulier, publier un texte relatif à celui-ci ou à un travail co-réalisé avec le COMPAS, contactez-nous par courriel à : sillage@compas-tis.com
Un comité de rédaction étudiera la question...

COMPAS-TIS

Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale – Traitement des Informations Sociales.

Siège : 15 ter Bd Jean Moulin, 44106 Nantes cedex 4.

Téléphone : 02 51 80 69 80

Télécopie : 02 51 80 69 89

Antennes (Strasbourg ; Paris) :

• 24 rue de l'Yser, 67000 Strasbourg.

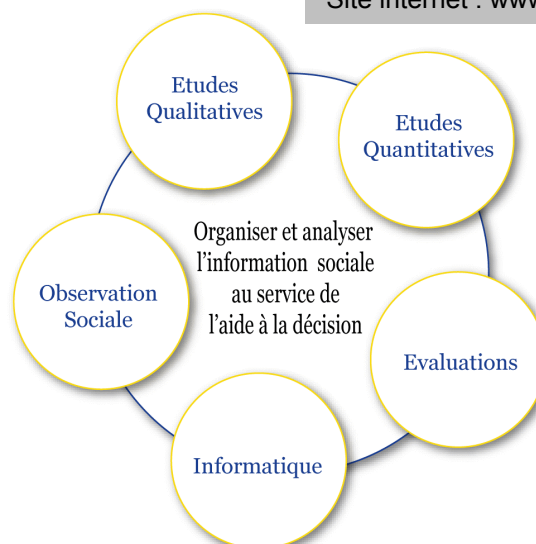
Téléphone : 03 90 41 09 18

• 13b rue Alphonse Daudet, 75014 Paris.

Téléphone : 01 45 86 18 52

Courriel : contact@compas-tis.com

Site internet : www.compas-tis.com



Directeur du COMPAS :

Hervé Guéry

Coordinateur du Sillage :

Marc Le Gallo

© COMPAS-TIS 2011